

Modification du 1^{er} décembre 2020

Chapitre 3 : Microbiologie

| No. pos. | NP | Dénomination (virologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|---|--|----|----|
| 3007.00 | 133.0 | Adénovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme, Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3007.10. | M | S |
| 3007.10 | 53.0 | Adénovirus, microorganisme supplémentaire, Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3007.00. | M | S |
| 3017.00 | 133.0 | Cytomégalo virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3017.10, 3018.00 et 3018.10 | M | S |
| 3017.10 | 53.0 | Cytomégalo virus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3017.00, 3018.00 et 3018.10 | M | S |
| 3018.00 | 133.0 | Cytomégalo virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3018.10, 3017.00 et 3017.10 | M | S |
| 3018.10 | 53.0 | Cytomégalo virus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3018.00, 3017.00 et 3017.10 | M | S |
| 3023.00 | 133.0 | Entérovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3023.10 | M | S |

¹ Pas publiée dans le RO.

| No. pos. | NP | Dénomination (virologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|--|---|----|----|
| 3023.10 | 53.0 | Entérovirus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3023.00 | M | S |
| 3032.00 | 133.0 | Epstein-Barr virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme, Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3032.10 | M | S |
| 3032.10 | 53.0 | Epstein-Barr virus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3032.00 | M | S |
| 3042.00 | 133.0 | Flavivirus spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3042.10 | M | S |
| 3042.10 | 53.0 | Flavivirus spp., microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3042.00 4. Facturable 1 fois par espèce | M | S |
| 3061.00 | 133.0 | Hépatite B virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3061.10 | IM | S |
| 3061.10 | 53.0 | Hépatite B virus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3061.00 | IM | S |
| 3062.00 | 133.0 | Hépatite B virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3062.10 | IM | S |
| 3062.10 | 53.0 | Hépatite B virus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3062.00 | IM | S |
| 3073.00 | 133.0 | Hépatite C virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3073.10 | IM | S |

| No. pos. | NP | Dénomination (virologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|---|---|----|----|
| 3073.10 | 53.0 | Hépatite C virus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3073.00 | IM | S |
| 3078.00 | 133.0 | Hépatite E virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3078.10 | IM | S |
| 3078.10 | 53.0 | Hépatite E virus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3078.00 | IM | S |
| 3087.00 | 133.0 | Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3087.10 | M | S |
| 3087.10 | 53.0 | Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3087.00 4. Facturable 1 fois par type, au maximum 2 fois par échantillon primaire | M | S |
| 3091.00 | 133.0 | Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3091.10 | M | S |
| 3091.10 | 53.0 | Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3091.00 | M | S |
| 3092.00 | 133.0 | Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3092.10 | M | S |
| 3092.10 | 53.0 | Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3092.00 | M | S |
| 3100.00 | 133.0 | HIV-1, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3100.10 | IM | S |

| No. pos. | NP | Dénomination (virologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|---|---|----|----|
| 3100.10 | 53.0 | HIV-1, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3100.00 | IM | S |
| 3101.00 | 133.0 | HIV-1, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3101.10 | IM | S |
| 3101.10 | 53.0 | HIV-1, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, qn | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3101.00 | IM | S |
| 3106.00 | 133.0 | HIV-2, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3106.10 | IM | S |
| 3106.10 | 53.0 | HIV-2, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3106.00 | IM | S |
| 3120.00 | 133.0 | Influenzavirus A ou B, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3120.10 | M | B |
| 3120.10 | 53.0 | Influenzavirus A ou B, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3120.00 4. Facturable 1 fois par type, au maximum 2 fois par échantillon primaire | M | B |
| 3126.00 | 133.0 | Rougeole (measles) virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3126.10 | M | S |
| 3126.10 | 53.0 | Rougeole (measles) virus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3126.00 | M | S |
| 3132.00 | 133.0 | Oreillons (mumps) virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3132.10 | M | S |

| No. pos. | NP | Dénomination (virologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|--|---|----|----|
| 3132.10 | 53.0 | Oreillons (mumps) virus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3132.00 | M | S |
| 3141.00 | 133.0 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3141.10 | M | S |
| 3141.10 | 53.0 | Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3141.00 4. Facturable 1 fois par type, au maximum 3 fois par échantillon primaire | M | S |
| 3146.00 | 133.0 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3146.10 | M | S |
| 3146.10 | 53.0 | Parvovirus B19 ou érythrovirus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3146.00 | M | S |
| 3155.00 | 133.0 | Polyomavirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3155.10 | M | S |
| 3155.10 | 53.0 | Polyomavirus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3155.00 | M | S |
| 3161.00 | 133.0 | Respiratory syncytial virus (RSV), 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes 2. Non cumulable avec 3161.10 | M | S |
| 3161.10 | 53.0 | Respiratory syncytial virus (RSV), microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3161.00 | M | S |
| 3165.00 | 133.0 | Rotavirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3165.10 | M | S |

| No. pos. | NP | Dénomination (virologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|--|--|----|----|
| 3165.10 | 53.0 | Rotavirus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3165.00 | M | S |
| 3184.00 | 133.0 | Virus de la varicelle, zona, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3184.10 | M | S |
| 3184.10 | 53.0 | Virus de la varicelle, zona, microorganisme supplémentaire Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3184.00 | M | S |
| 3186.00 | 95.0 | Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Il n'est pas autorisé de facturer plus d'un frottis par commande. 2. En cours d'évaluation jusqu'au 31.12.2021. 3. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. | M | S |
| 3187.00 | 133.0 | Norovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3187.10 | M | S |
| 3187.10 | 53.0 | Norovirus, microorganisme supplémentaire Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat, ql | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3187.00 | M | S |

| No. pos. | NP | Dénomination (bactériologie/mycologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|---|---|----|----|
| 3349.00 | 133.0 | Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), 1 microorganisme ou premier microorganism Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques 2. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3349.10 | M | B |
| 3349.10 | 53.0 | Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques 2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 3. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 4. Non cumulable avec 3349.00 5. Facturable 1 fois par paramètre | M | B |
| 3362.00 | 133.0 | Aspergillus, 1 microorganisme ou premier microorganisme, Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3362.10 | M | S |
| 3362.10 | 53.0 | Aspergillus, microorganisme supplémentaire, Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3362.00 | M | S |
| 3363.00 | 133.0 | Bartonella henselae ou Bartonella quintana, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3363.10 | M | S |
| 3363.10 | 53.0 | Bartonella henselae ou Bartonella quintana, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3363.00 4. Facturable 1 fois par espèce | M | S |
| 3368.00 | 133.0 | Bordetella pertussis, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3368.10 | M | S |
| 3368.10 | 53.0 | Bordetella pertussis, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3368.00 | M | S |
| 3378.00 | 133.0 | Borrelia burgdorferi sensu lato, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3378.10 | M | S |
| 3378.10 | 53.0 | Borrelia burgdorferi sensu lato, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3378.00 | M | S |

| No. pos. | NP | Dénomination (bactériologie/mycologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|---|--|----|----|
| 3396.00 | 53.0 | Chlamydia trachomatis, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3396.10 et 3460.00 | M | B |
| 3396.10 | 26.0 | Chlamydia trachomatis, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3396.00 | M | B |
| 3397.00 | 133.0 | Chlamydia pneumoniae, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3397.10 | M | S |
| 3397.10 | 53.0 | Chlamydia pneumoniae, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3397.00 | M | S |
| 3424.00 | 133.0 | Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3424.10 | M | S |
| 3424.10 | 53.0 | Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3424.00 | M | S |
| 3425.00 | 133.0 | Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3425.10 | M | S |
| 3425.10 | 53.0 | Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3425.00 | M | S |
| 3426.00 | 133.0 | Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3426.10 | M | S |
| 3426.10 | 53.0 | Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC), microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3426.00 | M | S |

| No. pos. | NP | Dénomination (bactériologie/mycologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|---|--|----|----|
| 3428.00 | 133.0 | Escherichia coli entéroagrégate (EAggEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Diarrhées chez des enfants en dessous de 5 ans et chez des sujets immunodéprimés. 2. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3428.10 | M | S |
| 3428.10 | 53.0 | Escherichia coli entéroagrégate (EAggEC), microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Diarrhées chez des enfants en dessous de 5 ans et chez des sujets immunodéprimés 2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 3. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 4. Non cumulable avec 3428.00 | M | S |
| 3440.00 | 133.0 | Legionella spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3440.10 | M | S |
| 3440.10 | 53.0 | Legionella spp., microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3440.00 4. Facturable 1 fois par espèce | M | S |
| 3448.00 | 133.0 | Mycobacterium tuberculosis, complexe, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3448.10 | M | B |
| 3448.10 | 53.0 | Mycobacterium tuberculosis, complexe, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3448.00 | M | B |
| 3456.00 | 133.0 | Mycoplasma pneumoniae, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes 2. Non cumulable avec 3456.10 | M | S |
| 3456.10 | 53.0 | Mycoplasma pneumoniae, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3456.00 | M | S |
| 3460.00 | 53.0 | Neisseria gonorrhoeae, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3460.10 et 3396.00 | M | B |
| 3460.10 | 26.0 | Neisseria gonorrhoeae, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3460.00 | M | B |

| No. pos. | NP | Dénomination (bactériologie/mycologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|--|--|----|----|
| 3475.00 | 133.0 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat, ql | 1. Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement. 2. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3475.10 | M | B |
| 3475.10 | 53.0 | Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat, ql | 1. Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement. 2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 3. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 4. Non cumulable avec 3475.00 | M | B |
| 3483.00 | 133.0 | Treponema, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3483.10 | M | S |
| 3483.10 | 53.0 | Treponema, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3483.00 4. Facturable 1 fois par espèce | M | S |
| 3484.00 | 133.0 | Tropheryma whipplei, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3484.10 | M | S |
| 3484.10 | 53.0 | Tropheryma whipplei, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3484.00 | M | S |

| No. pos. | NP | Dénomination (parasitologie) | Limitation | DL | GA |
|----------|-------|---|---|----|----|
| 3517.00 | 133.0 | Entamoeba histolytica ou Entamoeba dispar, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3517.10 | M | S |
| 3517.10 | 53.0 | Entamoeba histolytica/ ou Entamoeba dispar, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3517.00 4. Facturable 1 fois par espèce | M | S |
| 3531.00 | 133.0 | Leishmania sp., 1 microorganisme ou premier microorganisme, Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Non cumulable avec 3531.10. | M | S |
| 3531.10 | 53.0 | Leishmania sp., microorganisme supplémentaire, Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 3. Non cumulable avec 3531.00. 4. Facturable 1 fois par espèce | M | S |
| 3556.00 | 133.0 | Toxoplasma gondii, 1 microorganisme ou premier microorganisme Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose. 2. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes 3. Non cumulable avec 3556.10 | M | S |
| 3556.10 | 53.0 | Toxoplasma gondii, microorganisme supplémentaire Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat | 1. Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose. 2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes. 3. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes. 4. Non cumulable avec 3556.00 | M | S |

Chapitre 4: Positions générales

| No. pos. | NP | Dénomination (positions générales) | Limitation |
|----------|----|---|---|
| 4700.00 | 24 | <p>Taxe de commande pour mandataires de demandes externes, par mandat et par jour; uniquement pour les laboratoires au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal</p> <p>Une commande correspond à une prescription d'analyses faite par un mandant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale). Le travail relatif à une commande peut s'étendre sur toute une journée (p. ex. profil journalier de la glycémie) ou sur plusieurs jours (p. ex. sang occulte dans trois échantillons de selles). Une commande peut aussi se référer à plusieurs patients ou personnes (p. ex. pour une analyse de liaison en génétique médicale).</p> <p>Si une commande a été répartie sur plusieurs laboratoires, seul le premier laboratoire qui a reçu la commande peut facturer la taxe de commande.</p> <p>Une commande respectivement une prescription complémentaire d'analyses sur des échantillons déjà à disposition est comprise dans la taxe de commande.</p> | <p>Ne peut pas être facturé dans le cas où une analyse de biologie moléculaire pour le SARS-CoV-2 selon l'article 26 alinéa 2 lettre b de l'Ordonnance 3 COVID-19 (RS 818.101.24) ou/et une analyse sérologique pour le SARS-CoV-2 selon l'article 26 alinéa 3 lettre b de l'Ordonnance 3 COVID-19 est facturée le même jour pour le même assuré.</p> |
| 4707.00 | 4 | <p>Taxe de présence</p> <ul style="list-style-type: none"> - applicable par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal, art. 54 al. 1 let. c en liaison avec l'art. 54 al 2 OAMal, pour les besoins propres de l'hôpital ou pour un autre fournisseur de prestations, ainsi que par les officines de pharmacien au sens de l'art. 54, al. 1, let. c OAMal - également applicable par commande et par jour, pour les analyses effectuées par les laboratoires (d'hôpitaux) au sens de l'art. 54, al. 3 OAMal pour les besoins propres de l'hôpital <p>Définition de la commande, voir position 4700.00</p> | <p>Ne peut pas être facturé dans le cas où une analyse de biologie moléculaire pour le SARS-CoV-2 selon l'article 26 alinéa 2 lettre b de l'Ordonnance 3 COVID-19 (RS 818.101.24) ou/et une analyse sérologique pour le SARS-CoV-2 selon l'article 26 alinéa 3 lettre b de l'Ordonnance 3 COVID-19 est facturée le même jour pour le même assuré.</p> |